

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 904 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 octobre 1940

Numéro JO
n° 527 du 31/10/1940

Date du numéro
31 octobre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 12 septembre 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire n° 53 R du 3 octobre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 24 septembre 1940 relatif à la creation d'une Cour martiale devant la-quelle seront transferees par le Gouvernement les personnes coupables de crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la Patrie.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donne lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.